



GRET

**PROJET
BOCAGE SAHÉLIEN
EN PARTAGE
(BURKINA FASO)**

NOTE DE CAPITALISATION / DÉCEMBRE 2022

L'EXPÉRIENCE DES PÉRIMÈTRES BOCAGERS DE GUIÈ ET DOURÉ (RÉGION DU PLATEAU-CENTRAL, BURKINA FASO)

Note de capitalisation relative aux périmètres impulsés depuis près de trois décennies
par l'ONG Terre Verte et l'AZN

Cette note présente la synthèse du rapport de capitalisation relatif à l'expérience des périmètres bocagers impulsés par l'ONG Terre Verte et l'association Zoramb Naagtaaba (AZN). Elle a été réalisée dans le cadre du projet Bocage sahélien en partage (BSP) mis en œuvre par Terre Verte et ses partenaires (AZN, association La Trame, Institut de recherche pour le développement - IRD, et Gret) dans le cadre du Programme Agroécologie (PAE) de la CEDEAO qui est soutenu financièrement par l'Agence française de développement (AFD).¹

La capitalisation avait comme objectif de dégager des enseignements de l'aménagement et du fonctionnement de trois périmètres bocagers situés dans la région du Plateau-Central du Burkina Faso : les périmètres de Tankouri et de Konkosraogo (village de Guiè, commune de Dapélogo) et le périmètre de Boangb-Wéogo (village de Douré, commune de Toeghin). Elle vise à contribuer au changement d'échelle de la transition agroécologique en alimentant les actions d'autres acteurs du développement, y compris des pouvoirs publics pour la mise en place d'une politique publique ambitieuse en faveur de l'agroécologie.

La capitalisation s'appuie sur (i) les résultats de l'étude des effets et des conditions de développement de l'agroécologie réalisée dans le cadre du projet BSP², (ii) des entretiens auprès des divers acteurs, (iii) d'une étude complémentaire sur les enjeux fonciers et les stratégies de pérennisation des périmètres de Guiè et Douré, réalisée par le Laboratoire d'études rurales sur l'environnement et le développement économique et social (LER/DES) de l'Université Nazi Boni (UNB), (iv) les apports issus de la mise en débat des conclusions provisoires de la capitalisation auprès de paysans, de techniciens de la ferme de Guiè, des équipes de Terre Verte et de l'AZN, ainsi que de divers acteurs (ONG, organisations agricoles, chercheurs, pouvoirs publics) à l'occasion d'un atelier national qui s'est tenu en juillet 2022 à Ouagadougou.

1. <https://gret.org/publication/l'experience-des-perimetres-bocagers-de-guie-et-doure>

2. <https://gret.org/publication/evaluation-de-lagroecologie-dans-les-villages-de-guie-et-doure-region-du-plateau-central-burkina-faso>

La mise en œuvre des périmètres bocagers à l'initiative de l'ONG Terre Verte et de l'AZN depuis près de trente ans permet de dresser un bilan et de tirer des enseignements de cette innovation. Le premier périmètre bocager à grande échelle, celui de Tankouri (100 ha, 23 familles bénéficiaires), est mis en place en 1998. Un périmètre bocager se définit comme un paysage rural aménagé, entouré de haies vives et constitué de parcelles individuelles et de communs (mare, espace de pâturage, chemins, dispositifs anti-érosion, haies). Les parcelles individuelles sont séparées par des haies vives. Les périmètres bocagers constituent une copropriété informelle organisée autour d'un groupement foncier constitué des bénéficiaires. Une ferme pilote (ici la ferme de Guiè), copropriété des familles rurales (ici, à travers l'AZN), apporte des services d'expérimentation et d'appui-conseil en agroécologie aux agriculteurs.

Le schéma de mise en place et de fonctionnement d'un périmètre bocager a évolué au cours du temps, en tenant compte des enseignements. Par ailleurs, le modèle a essaimé dans d'autres régions.

PERTINENCE ET RÉSULTATS DES PÉRIMÈTRES BOCAGERS

L'innovation des périmètres bocagers dans le contexte sahélien de forte dégradation des sols et d'insécurité alimentaire apparaît très pertinente du point de vue technique (récupération de sols dégradés, protection des cultures contre la vaine pâture permettant de semer tôt ou de récolter tard dans la saison sans risque de destruction des cultures, potentiel d'accroissement de la production fourragère) et du point de vue social (démarche basée sur une mobilisation des populations, concertation entre les familles sur le choix des terres et les arrangements fonciers, gestion collective des périmètres, dispositif complémentaire d'expérimentation et d'appui-conseil). Le concours annuel *Ruralies* des meil-

leurs pratiques agroécologiques a aussi favorisé leur expansion, en particulier le zaï, à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des périmètres. Les activités de la ferme pilote de Guiè ont contribué à la visibilité de l'innovation des périmètres et à son expansion dans d'autres localités. L'école de formation professionnelle qui enseigne les pratiques agroécologiques aux jeunes constitue un autre facteur de l'expansion de l'innovation. Les activités sociales de Terre Verte et de l'AZN ont contribué à favoriser l'acceptation des périmètres par l'ensemble de la population, malgré le fait que les périmètres ne bénéficient qu'à une partie de cette dernière.

La pertinence des périmètres bocagers est confirmée par les effets positifs en termes (i) de rendements agricoles (supérieurs de 20 % à 70 % par rapport aux parcelles hors périmètres), (ii) de richesse économique (valeur ajoutée) et de revenu agricole, (iii) de sécurité alimentaire (amélioration significative du score de consommation alimentaire en période de soudure), (iv) de création d'emplois notamment pour les femmes et les jeunes, (v) de rétention dans les villages des jeunes peu scolarisés et de jeunes diplômés de l'université, (vi) parfois de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs, (vii) de croissance de l'économie nationale (gain de 23 % de la valeur ajoutée par hectare, dans des situations de bonne appropriation des périmètres par les agriculteurs) et de bon usage des ressources financières du pays (supplément de 1,36 FCFA de valeur ajoutée pour chaque franc CFA supplémentaire d'importations).

UN CERTAIN NOMBRE DE LIMITES

Ce constat globalement positif doit cependant être atténué par la prise en compte d'un certain nombre de limites. Du point de vue technique, pour les plus petites exploitations, les périmètres ne permettent généralement pas de véritable bond de productivité, surtout si elles ne disposent que de peu d'élevage et de fumure organique. La simple mise en jachère pâturée d'une partie de la sole ne peut être considérée comme une révolution agroécologique, alors qu'elle se traduit dans le même temps par une réduction de la surface cultivée à usage alimentaire (les plus grandes exploitations tendent quant à elles de toute façon à intégrer une jachère dans leurs rotations, y compris hors des périmètres). Plus généralement, les périmètres ont relativement peu d'impacts sur le développement de l'élevage et de l'intégration agriculture-élevage. Or, il s'agit d'éléments essentiels d'une transition agroécologique en zone sahélienne. Quant aux haies vives internes aux périmètres, elles n'ont généralement pas de fonction fourragère, vivrière ou commerciale.

Du point de vue social, si certains éléments de la démarche (demande issue des populations, gestion collective, etc.) contribuent à une bonne appropriation des périmètres par les agriculteurs, le niveau d'appropriation reste hétérogène. Cela peut se traduire par un certain désintérêt pour les périmètres, à une réticence à y investir, à une dynamique de changement technique plus faible et à des interrogations sur la pérennité du dispositif. L'un des trois périmètres étudiés, celui de Douré, est ainsi très peu mis en valeur, la plupart des parcelles n'y étant pas cultivées. Cela renvoie aux conditions de mise en place et de fonctionnement des périmètres, à la façon dont les contradictions ont été plus ou moins prises en compte et

HAIE VIVE ENCORE PEU DÉVELOPPÉE, GRILLAGE ET, AU SECOND PLAN, CULTURE EN ZAÏ, DANS UN PÉRIMÈTRE BOCAGER © Gret



résolues et à l'existence de conflits latents et qui peuvent ressurgir dans le futur. Le sentiment de sécurité quant à l'accès au foncier constitue un facteur déterminant de l'appropriation des périmètres par les agriculteurs, de leur implication, et donc finalement de la viabilité et de la pérennité des dispositifs. Si l'existence d'un système de copropriété informelle constitue un facteur favorable d'appropriation, les agriculteurs ne disposent cependant pas de titres de propriété. La possession du foncier ne repose que sur des accords informels, ce qui génère des doutes quant aux intentions de l'ONG à l'origine de l'innovation et des craintes quant à la propriété foncière à long terme.

Enfin, les périmètres ne résolvent pas certaines problématiques liées au foncier et qui concernent divers secteurs de la population : les agriculteurs qui ne disposent que trop peu de terres, les jeunes qui souhaiteraient acquérir davantage d'autonomie et les femmes qui n'ont en règle générale pas accès au foncier. Les périmètres peuvent aussi générer des insatisfactions parmi les non-bénéficiaires et donc des tensions sous-jacentes : familles non bénéficiaires, individus au sein de chaque famille bénéficiaire qui n'ont pas accès à la parcelle présente sur le périmètre, éleveurs. Les non-propriétaires, qui bénéficiaient auparavant de la mise en valeur des terres, se retrouvent exclus. Ainsi, l'utilisation de certaines ressources (pâturages, réserves d'eau, bois, feuilles, fruits, écorces, etc.) à l'intérieur des périmètres peut opposer les familles parties prenantes des périmètres et les autres familles, et notamment les éleveurs. L'expérience des périmètres de Lebda et de Toéghin (en dehors de la zone d'étude) montre qu'il est cependant possible de prendre en compte les intérêts des éleveurs et de les associer aux dispositifs.

L'autonomie des agriculteurs en matière de choix techniques constitue un facteur essentiel d'appropriation et de pérennité des pratiques agroécologiques. Or, certains choix techniques, comme la rotation quadriennale incluant une année de jachère, sont perçus par les agriculteurs comme des obligations à respecter. Nous avons mentionné qu'il peut s'agir d'une contrainte pour les plus petites exploitations. L'ONG Terre Verte et les techniciens de l'AZN considèrent que les pratiques recommandées dans le cadre des périmètres constituent un « pack technologique » qui doit être effectivement mis en œuvre pour donner des résultats. Cela peut constituer un obstacle pour des innovations personnelles de la part de paysans. Les subventions apportées par l'ONG Terre Verte, si elles facilitent la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, peuvent aussi créer une dépendance des agriculteurs sur le moyen terme et donc questionner la pérennité des changements techniques agroécologiques.

Par ailleurs, la méthode d'intervention en matière de conseil agricole reste classique : identification préalable de pratiques possibles au niveau de Terre Verte, expérimentation de pratiques dans la ferme expérimentale, puis, en cas de résultats positifs, diffusion auprès des agriculteurs par l'intermédiaire de paysans pilotes. Cette approche donne peu de place aux expérimentations et innovations paysannes.

Ces éléments ne remettent nullement en question la pertinence globale des périmètres, mais suggèrent que certains aspects de leur mise en place, de leur gestion et des liens entre les agriculteurs et les organisations qui les appuient pourraient être améliorés, en vue d'une meilleure valorisation et pérennité des périmètres.



ENQUÊTE D'EXCELLENCE DANS LE CADRE DU CONCOURS RURALIES DANS LA PARCELLE D'UN AGRICULTEUR © Gret

LA RÉPLICABILITÉ DE L'INNOVATION DES PÉRIMÈTRES BOCAGERS

Le dispositif des périmètres bocagers en zone sahélienne apparaît répliquable par divers types d'acteurs du développement, y compris dans le cadre d'une politique nationale en faveur de l'agroécologie. La répliquabilité implique de s'appuyer sur un certain nombre de caractéristiques du dispositif promu par Terre Verte et l'AZN (notamment : demande issue des populations elles-mêmes, concertation préalable entre les bénéficiaires et avec d'autres acteurs, gestion des périmètres par les bénéficiaires eux-mêmes, appui financier, dispositif d'appui-conseil). Plus généralement, plusieurs recommandations peuvent être faites pour faciliter la répliquabilité, le succès et la pérennité du dispositif :

- Les processus de mise en place et le fonctionnement des périmètres doivent permettre de garantir un consensus et une appropriation par les familles bénéficiaires (demande préalable des populations, visites de périmètres existants, concertation approfondie, transparence sur le financement, modes de décisions et de fonctionnement participatifs).
- Afin de ne pas accroître les tensions existantes ou en créer de nouvelles, les processus doivent aussi prendre en compte les droits traditionnels et les intérêts des autres acteurs (et notamment les éleveurs) qui doivent être associés à la concertation, voire aux dispositifs eux-mêmes.
- Les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des périmètres doivent être suffisamment souples pour tenir compte des spécificités locales et des souhaits des populations, et éviter ainsi l'imposition de fait de modèles organisationnels ou techniques.
- Si le choix des terres à aménager est du ressort des populations concernées, il est souhaitable qu'elles ne soient pas trop dégradées de façon à ce que les résultats obtenus soient suffisamment significatifs.
- Un soutien financier externe est nécessaire pour l'installation d'un périmètre et un accompagnement dans la durée.

- Le soutien externe ne doit pas pervertir le dispositif. Il est donc souhaitable qu'il réponde à des règles claires établies avec les agriculteurs : priorité aux investissements mais avec dispositif autonome de couverture des coûts de remplacement, subventions pour le fonctionnement ciblées sur certaines dépenses (appui technique, expérimentations, concours de pratiques, etc.), tout en recherchant des solutions pérennes autonomes.
- Afin de favoriser un changement technique plus adapté et durable, il est souhaitable que les périmètres soient couplés avec des dispositifs de recherche-développement novateurs basés sur un pilotage de la recherche par les paysans et des échanges entre pairs, plutôt que par des dispositifs classiques. La formation d'animateurs pour l'appui aux agriculteurs dans le cadre de tels dispositifs est nécessaire.
- L'accompagnement technique doit prendre en compte l'ensemble de la réalité économique et sociale des familles. L'intégration agriculture-élevage, l'intensification des pratiques sur les terres actuellement en jachère et la valorisation fourragère des arbres et des haies constituent notamment des enjeux importants d'une révolution agroécologique plus aboutie et d'un véritable bond de productivité agricole. Des diagnostics agraires plus aboutis peuvent permettre de faire apparaître d'autres enjeux spécifiques à chaque situation (développement de cultures irriguées, accès aux marchés, etc.).
- Du point de vue de l'autonomie globale des agriculteurs et de leurs capacités à intervenir dans les décisions économiques, il importe d'intégrer, au-delà de la création de groupements fonciers, une véritable stratégie de montée en puissance et d'autonomisation des organisations paysannes.

RECOMMANDATIONS : CONTRIBUER À UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

Le Burkina Faso a récemment élaboré une stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) 2023-2027 assortie d'un plan d'actions³. Le soutien à des initiatives de périmètres bocagers pourrait s'inscrire dans ce cadre. Cela contribuerait à un changement d'échelle des périmètres bocagers sahéliens, notamment en orientant une partie des financements de la coopération internationale. Les diverses conditions de répliquabilité du modèle des périmètres bocagers mentionnées ci-dessus devraient être prises en compte dans le cadre d'une telle politique.

En complément, l'État a un rôle à jouer en matière de soutien à des dispositifs de recherche-développement basés sur des expérimentations paysannes et des échanges entre agriculteurs. Dans le même temps, tout comme le prévoit la Stratégie nationale, les *curricula* des instituts de formation technique et de l'enseignement supérieur agricole pourraient être révisés. Il s'agirait d'y donner une

3. Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, 2023.

place centrale à l'agroécologie, en s'appuyant sur diverses expériences de transition agroécologique. Enfin, des évolutions pourraient permettre aux centres de recherche de pleinement orienter leurs travaux en fonction des besoins exprimés par les agriculteurs, et de s'engager dans l'appui à des dispositifs d'expérimentations paysannes. Dans le domaine des semences, les centres de recherche pourraient appuyer la valorisation des semences paysannes.

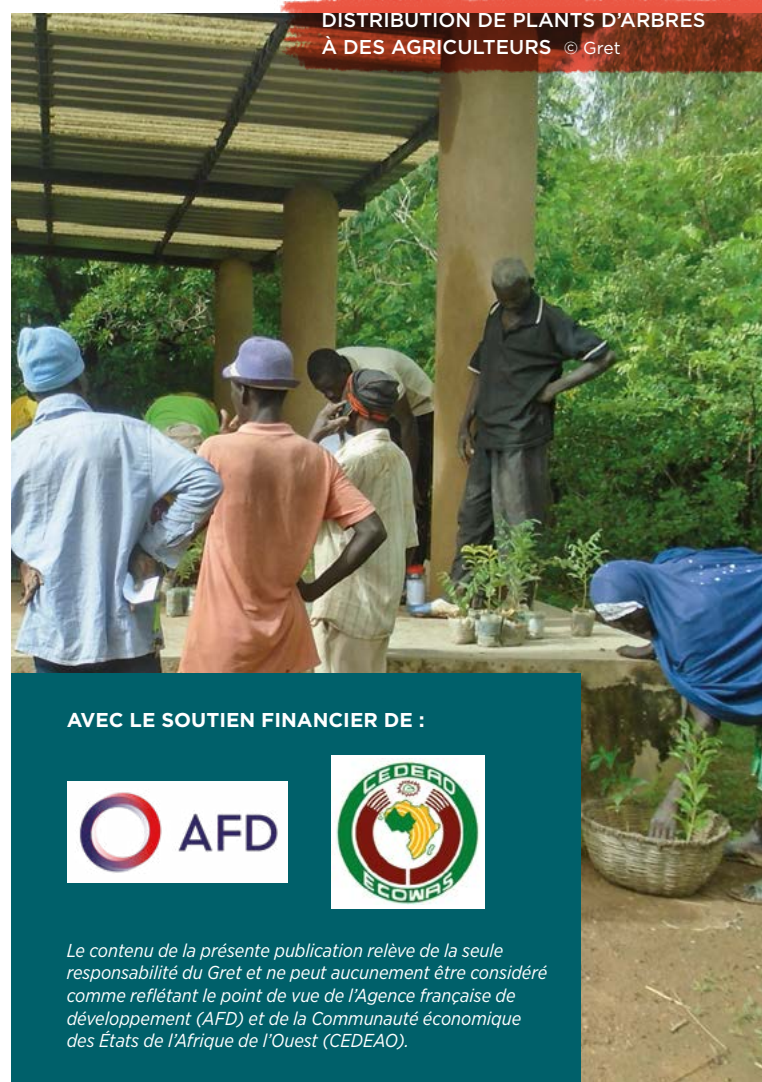
Une politique de crédit agricole avec des taux bonifiés pourrait être mise en œuvre afin de financer une partie des investissements liés à la mise en place des périmètres bocagers.

En matière d'accès au foncier, une législation nationale permettant de reconnaître la propriété collective des périmètres et la possession individuelle des parcelles qui y sont situées faciliterait la mise en place de périmètres et leur appropriation par les agriculteurs. Les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et de certaines familles en matière d'accès au foncier pourraient être mieux pris en compte dans le cadre de la Stratégie nationale au moyen de dispositifs spécifiques. ■



La rédaction de cette note a été assurée par

Manéré OUEDRAOGO et Laurent LEVARD (Gret).



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES
À DES AGRICULTEURS © Gret

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du Gret et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Agence française de développement (AFD) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Photo page 1 : Le périmètre bocager de Tankouri © Ciné Yam